

APPEL À PARTENARIAT

« Logements adaptés à la perte d'autonomie »

Favoriser le développement d'une offre de logement à destination des personnes en perte d'autonomie sur le département de la Loire

Objectifs de l'appel à partenariat :

- Favoriser le développement d'une offre locative de logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie,
- Améliorer l'attractivité des centres-bourgs et des centres villes tout en luttant contre la vacance.

Projets attendus :

Les projets attendus concernent la réhabilitation de logements et la transformation d'anciens bâtiments communaux (Mairie, Cure, etc.) conduisant à la création d'une offre locative de logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie.

Les logements devront faire l'objet d'un conventionnement APL (Aide personnalisée au Logement) et les locataires ciblés seront en priorité des ménages en perte d'autonomie, dont les ressources ne dépassent pas le plafond d'attribution des logements HLM financés en Prêts locatifs à usage social (PLUS)

Bénéficiaires :

Les Communes et les groupements intercommunaux (si les logements sont situés dans une commune rurale)

Cahier des charges :

Le cahier des charges de l'appel à partenariat fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :

Les projets seront instruits par la Direction de l'Ingénierie Territoriale, la Direction du Logement et Habitat et la Direction de l'Autonomie du Département de la Loire, selon deux étapes :

- Vérification administrative des dossiers,
- Analyse des projets, en fonction des critères de sélection faisant l'objet de l'annexe 2 de l'avis d'appel à partenariat.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard **le 31 décembre 2021 à minuit.**

Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles :

Chaque candidat devra adresser, en un seul exemplaire en version papier, le dossier de candidature par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Département de la Loire
Pôle Attractivité, Animation Territoriale et Enseignement
Direction de l'Ingénierie Territoriale
« Appel à partenariat : Logements adaptés à la perte d'autonomie »
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Etienne Cedex 1

La liste des pièces fait l'objet de l'annexe 3 du présent avis.

Date d'envoi de l'avis et modalités de consultation de l'avis :

L'avis d'appel à partenariat sera accessible sur le site internet du Département : www.loire.fr
Des précisions complémentaires pourront être sollicitées avant **le 24 décembre 2021** auprès de Sophie BONNEFONT-RICHIER, Direction Logement et Habitat,
par téléphone : 04 77 59 96 55 ou par messagerie électronique à l'adresse mail suivante : sophie.bonnefont-richier@loire.fr

Président du Département de la Loire